



DECISION n° 2023/02

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

AVENANT 1 AU MARCHE PUBLIC POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (RELAMPING)

La Commune d'Innenheim a souhaité initier des actions en faveur de la maîtrise de la consommation d'énergie et de développement durable.

Un marché public a été passé avec l'entreprise BILD SCHEER CITEOS le 07 juillet 2023 en vue d'équiper l'ensemble des candélabres composés de lampes de type halogène, très énergivores et obsolètes, en lampes basse consommation de type LED.

Lors d'une réunion de chantier nocturne le 12 septembre 2023, avec essai du matériel et test de puissance, il est apparu que la lumière des 6 lampadaires déjà équipés de LED dans la rue du Général de Gaulle et situés dans l'axe de la rue, dans le prolongement des luminaires qui seront remplacés par des ampoules LED nouvelle génération, n'est pas ressemblante et détonnera dans son nouvel environnement lumineux.

Il est donc proposé de remplacer également ces 6 luminaires pour former une unité harmonieuse et cohérente dans la rue du Général de Gaulle.

La présente décision a pour objet la fourniture et la pose de ces 6 luminaires supplémentaires.

Le Maire,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la réglementation relative aux marchés publics ainsi que l'ensemble des textes le complétant et/ou le modifiant,

VU la délibération n° 05 du 30 juin 2020 portant délégation au Maire d'une partie des attributions de l'assemblée délibérante conformément et dans les limites fixées par l'article L 5211 – 10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Maire n° 2023/01 du 07 juillet 2023 attribuant le marché public pour la rénovation de l'éclairage public à Innenheim (Relamping) à l'entreprise BILD SCHEER CITEOS pour un montant de 81 980,00 € HT ;

VU le marché public relatif à la rénovation de l'éclairage public (Relamping) de la Commune d'Innenheim notifié le 10 juillet 2023 à l'entreprise BILD SCHEER CITEOS ;

VU le projet d'avenant n° 1 (devis n° P0622240.1.01) présenté par l'entreprise BILD SCHEER CITEOS ,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter les adaptations suivantes :

- fourniture et pose de 6 lampadaires supplémentaires dans la rue du Général de Gaulle pour un montant de 2 160,00 € HT soit 2 592,00 € TTC

CONSIDERANT que ledit avenant ne change pas la nature globale du marché, ni en modifie l'objet ;

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré,

DÉCIDE

- 1) **D'APPROUVER ET DE SIGNER** l'avenant n° 1 au marché de rénovation de l'éclairage publique de la Commune d'Innenheim (Relamping) pour un montant total de 2 160,00 € HT soit 2 592,00 € TTC (plus-value de 2,6348%).

Nouveau montant du marché public après avenant n° 1 :

Montant HT : 84 140,00 €

Montant TTC : 100 968,00 € TTC

- 2) **PRECISE** que les autres clauses du marché initial restent inchangées.
- 3) La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.
- 4) La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune d'Innenheim et l'avenant sera notifié à l'entreprise BILD SCHEER CITEOS

DM n°2023/02

Fait à Innenheim, le 14 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Claude JULY



*La présente décision peut être
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Décision affichée et publiée sur le site internet de la Commune le 15 septembre 2023